



ParcourSup et MonMaster doivent être abandonnés !

Jérôme LEGAVRE Député de la 12^{ème} circonscription de Seine-Saint-Denis

Communiqué du 20 avril 2023

Tout le monde connaît le bilan catastrophique de ParcourSup, outil de sélection qui, Malgré cette situation alarmante dénoncée par les lycéens, leurs familles, les enseignants, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche étend aujourd'hui au Master la logique destructrice de ParcourSup. Elle vient de lancer sa plateforme « MonMaster » qui centralise tous les dossiers des étudiants pour l'ensemble de l'offre de formations. Étendre et généraliser tout ce qui ne marche pas, c'est la réponse de la ministre à la mobilisation des étudiants tout au long des dernières semaines, contre la réforme des retraites et contre la sélection à l'université. Les inscriptions ouvertes depuis le 22 mars se terminent ce jeudi 20 avril pour un début d'examen des dossiers à partir du 24 avril.

Les étudiants rencontrés font état de problèmes techniques qui s'étendent du simple enregistrement de dossier à la suppression soudaine de formations sans que les candidats en aient été avertis. Les facultés n'ont été que très peu informées de la procédure. Des professeurs le confirment. L'examen de milliers de dossiers par les équipes relève de l'impossible. Auparavant, la procédure était de déposer directement le dossier de chaque étudiant dans l'université et la formation de son choix. Cette nouvelle plateforme unique éloigne de manière bureaucratique les étudiants de leurs professeurs. Comme avec ParcourSup, c'est donc un système opaque ouvrant la voie à l'arbitraire qui est mis en place.

Pour constituer les dossiers, une lettre d'engagement est parfois réclamée comme à Nanterre, ce qui confirme que l'objectif est de sélectionner les étudiants.

Ceux-ci peuvent être également convoqués pour un entretien ou une épreuve complémentaire et on peut lire sur la plateforme : « Il vous est conseillé de consulter régulièrement vos mails du 24 avril au 16 juin et directement la plateforme pour savoir si vous avez reçu une convocation. » Les résultats seront ensuite transmis « au fil de l'eau » entre le 23 juin et le 30 septembre 2023. Les délais pour répondre favorablement à une candidature acceptée seront de 24h sous peine d'annulation.

Comme avec ParcourSup, les étudiants vont être contraints de se connecter chaque jour pour vérifier leurs résultats. Inivable ! Avec un tel parcours du combattant, on ne peut que craindre le pire. Combien de dizaines de milliers d'étudiants vont encore rester sur le carreau, au profit d'établissements privés qui prospèrent sur la base de la négation du droit d'accéder aux études de son choix ? Tous les lycéens et étudiants doivent pouvoir s'inscrire dans la filière de leur choix après l'obtention du baccalauréat et avoir accès au Master correspondant à leurs vœux après la Licence, sans être triés par des plateformes. ParcourSup et MonMaster doivent être abandonnés.

CONTACT : jerome.legavre@assemblee-nationale.fr

Relations presse : 06.62.82.01.53



@LEGAVREJEROME

